

ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

St Colombe

BAZIEGE

16 avenue de l'Hers

31450 BAZIEGE

N° concession :

N° du plan :

Le Maire de la commune de : BAZIEGE

Vu la demande présentée par : ☐ M. ☒ Mme

demeurant à :

FATEHALI JAVEN / DENEZ (époux)
 6 me du Pere Colombier
 31450 Baziege

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

☐ Individuelle de : ☐ M. ☐ Mme☒ Familiale de :

FATEHALI JAVEN DENEZ.

☐ Collective de :**ARRETE :****Article premier :**

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :

☐ perpétuelle☒ temporaire de ... 50 ans

de .. 6 mètres superficiels

à compter du 24/07/26.

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :

☒ concession nouvelle expirant le

23/07/2076.

☐ renouvellement de la concession accordée le

et expirant le

☐ conversion de la concession accordée le

et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de ... 360 € euros, qui a été versée
 dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 24/07/2026

Le concessionnaire,

Le Maire

26/7/26



Exemplaire destiné

☐ au receveur☐ au concessionnaire☐ à la mairie

(1) Cocher la case correspondante